L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 28 MAI 1886.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LABRADOR, P. d'Hautelive, mercredi, 26 mai
CANADA, Padel, mercredi, 2 juin.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 5 juin.
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 12 juin
AMERIQUE, Baquesne, 19 juin.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris)......$80 $100 et $120
Deuxième classe......$60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris.

RED STAR LINE.

Steamers de la Malle Royale Belge et des E.-U. partant tous les samedis,

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Prix d'automne et d'été.

1re cabine, $60 à $100. Aller et retour, $110 à $180. 2e classe, $45 payé d'avance. Aller et retour, $90. Entrepont, à bas prix.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts., No 55 Broadway, N. Y.,

A. K. MILLER & CO., 37 Carondelet.
F. K. GUEDRY, 10 rue du Camp.
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
4 nov—$5 1 an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 2 juin à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine......$40
Entrepont......20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE ET COVINGTON.

LE STEAMER

NEW CAMELIA,

A partir du 11 mai 1886, par tirs de Milnebourg à l'arrivée du train de Pontchartrain, partant de la rue des Champs Elysées:
Lundi et Jeudi, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Old Landing à......1 p. m.
Mardi, vendredi et Samedi, pour Mandeville, Lewisburg, et Madisonville, le samedi allant jusqu'à Old Landing à......4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredi, pour Mandeville et Old Landing à......8 a. m.
Dimanche, pour Mandeville et Old Landing à......7 a. m.
Mercredi, pour Mandeville et Madisonville à......6 p. m.
Dimanche, pour Madisonville directement à......6 p. m.

RETOUR.

Le steamer part de Madisonville les lundis, mercredis, jeudis et samedis à......5 a. m.
De Old Landing les mardis et vendredis à......6 a. m.
De Old Landing les mercredis et dimanches à......3 p. m.

Les eaux et le temps le permettant.

Les jours d'excursion, le prix, aller et retour sera de $1. Enfants, moitié prix.
Frêt reçu tous les jours au dépôt Pontchartrain, au pied de la rue des Champs Elysées.
W. G. COYLE, Agent,
9mai— No 47 rue Carondelet

Ligne régulière du haut de la côte,

Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION,

Part tous les LUNDIS, à 5 heures p. m. et les VENDREDIS, à midi.
Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte,

JEWEL.

Part tous les MERCREDIS à midi, et les SAMEDIS, à 5 heures p. m.
1er sept— B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée		Départ	
No 1	9.00 A. M.	No 2	5.00 P. M
No 3	6.50 P. M	No 4	7.35 A. M
No 5	10.00 A. M.	No 6	4.15 P. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; ils ne s'arrêtent pas entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge qu'entre Vicksburg et Burdette.
Les trains Nos 3, 5 et 4 s'arrêtent à toutes les stations régulières et à toutes les *flag stations*. Les trains Nos 3 et 4 correspondent à Ethel avec le train allant à Clinton, et à Harrison avec ceux allant à Natchez et Jackson.
Les trains 1, 2, 3 et 4 correspondent à Vicksburg avec les trains du V. S. et P. et V. et M. Les trains Nos 1 et 2 correspondent, à Leland avec ceux allant à Huntington, Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
JOHN BRADLEY
Agent Général.
A. J. KNAPP, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS
24 nov— Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co "Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & Co.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 50 Local...8:10 a m	No 19 Califo'a 7:40 a m
No 20 Califo'a 7:30 p m	No 51 Local ...6:20 p m

Chars-dortoirs entre New-Orléans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—Fan

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée, et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Opérations garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 8 rue South Rampart.
29mars86—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

CHEZ

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits
tous genres faits sur commande. 1er sept85—1an

CHRISTMAS ON WHEELS.

Entrepôt de Voitures de R. P. RANDALL,

102 RUE GRAVIER.

BICYCLES, TRICYCLES, VÉLOCIPÈDES, PATINS A ROULETTES, VOITURES D'ENFANT, BUGGIES ET VOITURES DE PLAISIR, ETC

19 juil 85—1an

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les *écoulements* les plus rebelles.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

Qui ine de Pelletier ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. [illegible] capsule, de la grosseur [illegible] porte le nom J. PELLETIER, [illegible] plus [illegible] que les pilules et [illegible] plus facilement que les cachets.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-unième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1885, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie	$232,018 08
Sur les risques maritimes	13,821 98
Sur les risques de rivières	14,786 77
Primes totales	$260,626 83
Moins primes non échues	72,317 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1885	$188,309 83

PERTES PAYEES:

Sur les risques d'incendie	$88,486 91	
Sur les risques maritimes	2,490 26	
Sur les risques de rivières	7,579 44	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	28,786 34	
Réassurances et primes remboursées	28,632 98	
		$155,975 93
Profits		$32,333 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$253,293 51
Actions de Banques et de Chemins de fer	96,185 30
Billets garantis par hypothèques et nantissements	124,446 06
Billets à recevoir	56,228 22
Primes en collection	30,737 35
Stock du Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Jugements	4,335 00
Comptant	39,822 13
	$616,410 07

La Compagnie a payé 5 pour cent d'intérêt aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1885.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 9 juin 1885.
JAMES FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS:

Jno B. Lallande	D. Fatjo
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare
M. W. Smith	U. Bassetti
Chas Lafitte	Aldon McLellan
D. A. Chaffraix	B. W. Taylor

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street.

THIRTY FIRST ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—

On fire risks	$232,018 08
On marine risks	13,821 98
On river risks	14,786 77
Total premiums	$260,626 83
Less unearned premiums	72,317 00
Net earned premiums to May 1885	$188,309 83

LOSS PAID.

On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	
		$155,975 93
Profit		$32,333 90

The company has the following assets:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,228 22
Premiums in course of collection	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Aldon McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13juin—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

19..... Rue Carondelet.....19

NOUVELLE ORLEANS 12 janvier 1886

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires durant l'année expirée le 31 décembre 1885.

PRIMES

Sur risques d'incendie	$413,670 73	
Sur risques de rivières	35,801 27	
Sur risques de mer	5,665 22	
		$455,137 22
A ajouter primes non terminées de 1884		144,500 43
		$599,637 65
A déduire—		
Primes non terminées de 1885	$120,704 67	
Primes remboursées	48,950 92	
Réassurances	78,571 07	
Escomptes et commissions	61,576 35	
		$309,783 01
Primes nettes acquises		$259,854 64
A ajouter—		
Intérêt et escompte	$45,265 44	
Reçu pour sauvetage	1,505 65	
Gain dans la valeur du marché actif	6,399 81	
		$53,170 90
Revenu net		$313,025 54
A déduire pertes payées—		
Incendie $146,852 66		
Rivières 9,601 57		
Mer 1,028 19		
	$157,482 42	
Dépenses générales	30,663 74	
Dépenses d'agences	21,234 97	
Salaires et Board of Underwriters	25,691 86	
Impressions, fournitures de bureau, annonces	3,714 78	
Taxes, Etat et de ville	15,429 58	
		$254,037 50
		$79,026 04
Pertes non payées et non réglées		30,593 20
Profits nets		$48,447 84

ACTIF DE LA COMPAGNIE

Argent comptant	$45,794 01
Argent déposé à la Trésorerie de l'Etat du Mississipi	22,000 00
Billets à ordre, billets sur nantissements valant	174,610 37
Billets à ordre, billets hypothécaires valant	88,621 24
Billets pour primes valant	23,720 30
Bons des Etats-Unis valeur du marché	120,750 00
Actions et autres bons valeur du marché	261,732 07
Propriétés foncières, estimées à	147,000 00
Meubles de bureau	3,500 00
Comptes en voie de collection	37,860 00
Comptes dus par agents	4,144 92
Intérêts dus et échus sur prêts	2,701 54
Dû pour sauvetage	450 00
	$959,191 88

PASSIF

Capital	$700,000 00	
Surplus	70,445 04	
Primes non acquises	120,704 67	
Pertes réglées et non réglées	30,593 20	
Bills pour réassurances	9,250 07	
Dividende du 21 décembre 1884	198 90	
Dividende 4 pour cent, déclaré le 11 janvier 1886	28,000 00	
		$959,191 88

Ce qui précède est une copie correcte faite des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 12e jour de janvier 1886.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, il a été décidé de payer sur demande un dividende-intérêt de QUATRE POUR CENT sur le capital de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
JNO. PHELPS, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	A. Brittin,
John Chaffe,	John I. Adams,
Richard Milliken,	R. T. Buckner,
Samuel Friedlander,	Chas E. Black,
R. M. Walmsley,	John V. Richards,
A. H. May,	Thomas Day,
Samuel H. Boyd,	Samuel Delgado,
Wm. J. Behan,	John P. Richardson,
B. F. Eshleman,	Jas. T. Rodd,
C. J. Leeds,	John Phelps,
A. T. Janin,	Jules A. Blanc,
Louis Bush,	W. H. Bofinger.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'ON SACHE que ce dix-neuvième jour du mois d'avril, de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, pardevant moi, FREDERICK ZENGEL, notaire dûment commissionné et qualifié pour la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en la dite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique, et plus particulièrement sur les dispositions de la loi 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, elles ont par les présentes convenu, pour leur compte personnel et pour celui de leurs associés et successeurs, de se former en association ou corporation pour remplir les fins ci-après indiquées, en se conformant aux règlements suivants, savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom et titre de cette corporation sera la

NEW ORLEANS DRAINING —AND— PAVING ASSOCIATION.

(L'Association de Drainage et de Pavage de la Nlle-Orléans.)

L'Association existera sous ce nom et se perpétuera pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date.

ARTICLE II.

Le but que se propose cette corporation, les fins qu'elle doit accomplir et la nature de ses opérations sont, ce qui suit: Exécuter des travaux d'utilité publique pour drainer, dessécher, niveler, arroser et paver la ville de la Nlle Orléans. Pour réaliser ce programme elle pourra, sous son nom de corporation, conclure des marchés, actionner en justice ou être actionnée, avoir et employer un sceau avec telle devise qu'elle croira convenable d'y inscrire; altérer, changer ou briser ledit sceau; détenir, recevoir affermer, acheter, hypothéquer, affecter comme garantie et transférer des propriétés foncières ou des biens mobiliers; émettre des obligations et en assurer le paiement au moyen d'hypothèques, acquérir des propriétés par voie d'expropriation pour accomplir les fins de la corporation; nommer tels employés, administrateurs, directeurs et agents que ses intérêts exigeront, décréter et établir tels règlements pour l'administration de ses affaires qu'elle jugera convenable et nécessaire; passer des contrats avec des individus, des corporations, l'Etat de la Louisiane ou les corporations municipales, dans le but de drainer et de paver les rues de la Nlle-Orléans, acquérir et mettre en vigueur tels privilèges sur les propriétés drainées et pavées par elle que la loi accorde en pareils cas, accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires pour l'exécution du but qu'elle se propose

ARTICLE III

Le domicile de la corporation sera dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations ou autres significations de procédures judiciaires seront adressées au président de la corporation, en son absence ou dans le cas où il serait frappé d'incapacité, au vice-président en l'absence de ces deux fonctionnaires ou dans le cas où ils seraient frappés d'incapacité, au secrétaire.

ARTICLE IV

Le fonds capital de cette corporation sera de cinq cents dollars, divisés en cinquante actions de dix dollars chacune qui seront payés comptant en les souscrivant.

Nul en aucun temps n'aura le droit de posséder plus d'une action du fonds capital de cette corporation.

Il ne sera pas émis de certificat d'action. Aucun actionnaire n'aura le droit de transférer, hypothéquer, donner en nantissement, vendre, aliéner ou négocier son action. Sa qualité de membre lui serait retirée dans le cas contraire et son action *ipso facto* retournerait à la corporation et deviendrait sa propriété sujette seulement au paiement de dix dollars à la personne en faveur de laquelle l'action aurait été transférée ou donnée en nantissement.

A la mort ou à la démission d'un membre ou à la forfaiture de sa qualité de membre de cette corporation par l'un quelconque des actionnaires, ainsi qu'il est prescrit dans cette charte, l'action dudit actionnaire retournera *ipso facto* à la corporation dont elle deviendra la propriété sujette seulement au paiement de la somme de dix dollars aux héritiers, légataires et représentants légaux dudit actionnaire décédé, ou au paiement de ladite somme de dix dollars à l'actionnaire démissionnaire ou privé de sa qualité de membre.

Quiconque n'ayant été dûment élu conformément à l'article VII ou n'ayant pas signé ces articles d'incorporation ne peut devenir membre de cette corporation, et en cas de mort, de démission d'un membre ou de la forfaiture de sa qualité de membre de cette corporation entraînant l'acquisition de son action par la corporation, ladite action peut être prise par la personne remplaçant celle cessant d'être actionnaire de la corporation, cette personne payant à cette corporation la somme de dix dollars pas plus.

ARTICLE V

Les affaires de ladite corporation seront gérées et administrées par un Conseil de Directeurs composé de cinq actionnaires, lesquels seront choisis au scrutin ainsi que ci-après prescrit, pourvu que [illegible] de l'association. Ceux-ci exerceront leurs fonctions pendant [illegible] et leurs successeurs auront été élus et [illegible] dans cette qualité. Ne sont éligibles [illegible] premier Conseil et Directeurs seront élus [illegible] dans l'article XVII. Trois membres dudit Conseil de Directeurs seront [illegible] à la réunion annuelle de la corporation qui aura lieu le deuxième lundi de janvier de chaque année, dans les bureaux de la corporation.

L'élection se fera au scrutin et les candidats recevant la majorité des voix seront déclarés élus.

Le Conseil des Directeurs a, à sa première réunion après son élection, le droit de choisir parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire de la corporation, lesquels exerceront leurs fonctions pendant un an. [illegible]

Le Conseil des Directeurs pourra avoir en tout temps les employés qu'il jugera nécessaires [illegible]

[illegible] Il aura en sa possession toute la propriété de la corporation, et représentera la corporation dans [illegible] la direction générale des affaires de la corporation, et pourra passer des contrats, acheter des immeubles ou des biens mobiliers et en disposer, émettre des obligations et consentir des hypothèques ou donner des garanties pour le paiement de ses obligations, et de ses dettes [illegible]. Dans ce but aussi il pourra instituer des procédures judiciaires pour expropriations quand il sera nécessaire de recourir à cette mesure pour arriver aux fins de la corporation.

Le Conseil des Directeurs se réunira régulièrement le premier lundi de chaque mois et toutes les fois qu'il sera convoqué par le Président. [illegible] par écrit à cette convocation quand il en sera requis par trois membres [illegible] de la réunion du [illegible] [illegible] spéciale aura lieu.

ARTICLE VI

La corporation tiendra des assemblées générales le second lundi de janvier, le second lundi d'avril, le second lundi de juillet et le second lundi d'octobre de chaque année. Si l'un de ces jours était un jour férié, l'assemblée aura lieu à cette date avec lieu le jour [illegible].

La première assemblée chaque année sera l'assemblée régulière annuelle.

Le Président pourra convoquer des séances spéciales quand il le jugera nécessaire, il convoquera une séance spéciale sur la demande écrite de dix actionnaires de la corporation, pourvu que trois jours d'avis de toutes séances spéciales soient donnés à chaque actionnaire de la corporation. Aucune affaire ne pourra être discutée à une séance spéciale excepté celles qui auront été spécifiées dans la dite convocation.

A l'assemblée annuelle les membres du Conseil des Directeurs seront élus et on y discutera toutes affaires se rapportant aux intérêts généraux de la corporation.

Un quorum pour la transaction des affaires à toute assemblée de la corporation consistera en quinze actionnaires et aucun actionnaire ne pourra voter sur aucune question s'il n'est présent au moment où le vote est pris.

ARTICLE VII

Personne ne deviendra membre de cette corporation à moins que son nom n'ait été d'abord présenté à une assemblée régulière de la corporation avant celle à laquelle son nom sera soumis aux suffrages et ne pourra être élu actionnaire de cette corporation à moins qu'il ne recoive, en faveur de la dite élection, les votes des trois quarts des actionnaires présents.

ARTICLE VIII

Le nombre des membres de la corporation n'excédera pas cinquante.

ARTICLE IX.

Nul ne sera actionnaire de cette corporation s'il n'est citoyen de l'Etat de la Louisiane votant qualifié et contribuable de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE X.

Les livres de la corporation seront, à des intervalles raisonnables, tenus ouverts pour l'inspection de chacun et de tous les contribuables de la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XI.

La corporation ne déclarera ni ne paiera à aucun actionnaire un dividende, et réservera et gardera tout son actif et les profits jusqu'à sa dissolution; lesquels seront distribués ainsi qu'il est stipulé plus bas.

A l'expiration de cette charte, ou si la corporation est dissoute plus tôt, au moment de cette dissolution de la corporation, tout l'actif qu'elle pourrait avoir en mains, de quelque nature qu'il soit, après le paiement des dettes de la corporation et du paiement à chacun des actionnaires au moment de la dite dissolution, de la somme de dix piastres, sera transféré à la ville de la Nouvelle-Orléans, qui devra l'employer à l'établissement de travaux publics permanents dans la ville de la Nouvelle-Orléans; et à la dissolution de cette corporation, aucune des profits ou aucune partie de l'actif qui pourraient rester entre les mains de la corporation, ne seront distribués parmi les actionnaires de la corporation, mais le tout sera payé à la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est prescrit plus haut.

ARTICLE XII.

Nul ne sera éligible comme membre de cette corporation ou n'en deviendra actionnaire, s'il a occupé des fonctions publiques quelconques pour lesquelles il a reçu un salaire ou des honoraires, ou s'il a été candidat à une place quelconque deux ans avant de devenir membre de cette corporation; et si un actionnaire quelconque de cette corporation est candidat à une place publique, ou accepte l'élection ou la nomination à une place politique quelconque, lui donnant des appointements ou droit à des appointements quelconques, ou des honoraires, il perdra *ipso facto* son titre de membre de cette corporation et ses actions retourneront à la corporation et deviendront la propriété de l'Association; néanmoins, il recevra dix piastres, la valeur de son action, comme il est prescrit ci dessus.

ARTICLE XIII.

Toutes vacances dans le Conseil des Directeurs, causées par la mort, la démission, la destitution ou vacance de membre de cette corporation, ainsi qu'il est prévu dans l'article précédent et les articles suivants XIV, XV et XVI, seront remplies par le Conseil de Directeurs, pourvu que les personnes ainsi nommées n'occupent leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée trimestrielle de la corporation, époque à laquelle une élection aura lieu pour remplir la vacance ainsi créée.

ARTICLE XIV.

Aucune personne ayant un contrat quelconque avec cette corporation, ne sera éligible comme membre de celle-ci et ne pourra en devenir actionnaire et si un actionnaire quelconque de cette corporation est partie à un contrat quelconque avec cette corporation, ou y est intéressé, il aura forfait *ipso facto* son titre de membre de cette corporation, et ses actions retourneront à l'Association, contre paiement à lui fait de la somme de dix piastres comme il est prescrit ci-dessus.

ARTICLE XV

Tout membre et actionnaire de cette corporation s'abstenant d'assister à deux assemblées trimestrielles consécutives perdra *ipso facto* sa qualité de membre, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons à la prochaine assemblée trimestrielle, raisons que les deux tiers de l'assistance devront considérer valables. Le membre en cause sera nécessairement privé du droit de voter en la circonstance, et ses actions retourneront alors à la dite association qui en aura la propriété bien entendu que le dit membre recevra la somme de dix piastres, valeur de l'action, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus.

ARTICLE XVI.

Tout membre du Conseil d'administration qui s'absentera de deux assemblées mensuelles consécutives dudit Conseil, perdra *ipso facto* sa qualité de membre du Conseil, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons satisfaisantes pour la dite absentation à l'assemblée mensuelle suivante du dit Conseil de Direction et que ces raisons ne seront déclarées valables par un vote des deux tiers du Conseil de Direction. Le membre en cause n'aura pas le droit de voter.

ARTICLE XVII.

Le premier Conseil d'administration de cette corporation se composera de MM. Isidore Newman, Sr., Aristide Delvaille, Adolph Schreiber, Edouard Fenner, Peter S. Lawton, Jacob Born, Henri Lochte, Dr W. H. Watkins et J. H. Keller. En cette qualité MM. Isidore Newman, Sr., Edouard Fenner et Peter S. Lawton serviront jusqu'au 2me lundi de janvier 1887. Adolph Schreiber, Aristide Delvaille et Jacob Born jusqu'au 2me lundi de janvier 1888, et J. H. Keller, le Dr W. H. Watkins et Henry Lochte jusqu'au 2me lundi de janvier 1889.

M. Edouard Fenner est élu président de la corporation, et ledit Conseil d'administration et le président entreront en fonctions ainsi qu'il est pourvu ailleurs.

ARTICLE XVIII.

Cette corporation sera mise en liquidation à l'expiration de sa charte ou plus tôt sur un vote des trois quarts de ses membres, à une assemblée qui sera convoquée dans ce but spécial, chaque membre en recevant avis par écrit, et par la voie des journaux trente jours au moins à l'avance. La liquidation s'effectuera sous la direction de trois commissaires élus par la corporation et qui seront choisis parmi les actionnaires.

ARTICLE XIX

Cette charte pourra être modifiée ou amendée à une assemblée générale quelconque de cette Association convoquée dans ce but par un vote des trois quarts des actionnaires présents à la dite assemblée.

ARTICLE XX.

Aucun actionnaire ne sera dans aucune cas [illegible] des marchés ou des dettes de l'Association au delà du montant impayé [illegible] et ne seront les actions dont [illegible] actionnaire dans la [illegible] de cette association, ni [illegible] de la présente charte ne m'exposera aucun actionnaire à rien au delà du montant de ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Andrew H. Wilson et de Robert R. Halley, témoins de l'âge requis par la loi et domiciliés en cette ville qui signent cet acte avec les comparants et moi notaire le jour et à la date ci-dessus indiqués.

Original signé

EDWARD FENNER
A. SCHREIBER
A. DELVAILLE
ISIDORE NEWMAN, SR.
J. H. KELLER
J. BORN
W. H. WATKINS, M. D.
JOSEPH BOWLING
P. S. LAWTON
W. M. FAHEY
[illegible]
ANDREW H. WILSON
ROBERT R. HALLEY
FRED ZENGEL, Notaire.

Je soussigné Archiviste des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte qui précède, d'incorporation de la New Orleans Draining and Paving Association a été dûment enregistré en mon bureau dans le [illegible] 457 et suivants.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1886.
Signé: GEORGE GUINAULT,
Sous Archiviste

Je soussigné notaire certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la New Orleans Paving and Draining Association par devant moi à la date ci-dessus, tel qu'il en paraît [illegible] archives de mon bureau.

En foi de quoi j'appose ma signature et le sceau de mon bureau à la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour d'avril [illegible] 1886.
FRED ZENGEL, Notaire.
28 avril—1 mois le mat

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Reorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances de gré à gré, remises contre des pertes d'incendie.

W. R. LYMAN......President
CHAS. H. DOLSEN......Vice Président
CHAS. E. RICE......Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. Reed,
Geo. W. Sentell,	Sam'l H. Kennedy,
W. B. Conger,	Alfred Moulton,
V. Marmont,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss,	S. C. Cupion,
Lucien Brisey,	Charles Newman,
N. D. Wallace,	M. Gillis,
R. F. W. Bachman,	C. K. David,
Wm. Garig,	A. Rosenfield,
John D. Fisher,	Chas. B. Rice,
Joseph Kohn,	Charles M. Whitney,
	D. R. Oalder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 27 mai 1886

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$4,802,406 01	$718,383 00
Même temps la semaine dernière.	4,428,810 00	493,637 00

ARGENT AMERICAIN.

Argent américain (étalon ... au pair
.. .. (trade dollar). 78 c

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	78	
Pièces de 5 francs	80 c	
Pièces de 20 francs	$3,80 à	3,90
Souverains	4,80 à	4,95
Pièces de 10 thalers	7,50 à	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	..... à	19,40
Or de l'Amérique du Sud	80 c par	pes
20 marcs prussiens	4,60 à	4,75
Or de la Californie	79 8 0[0 esc	
Or américain, poids léger	95 à	97
Or américain, mutilé	5 0[0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande et stable mais toujours abondant.

Prêts sur demande: aux banques 3 à 4 pour cent; en dehors des banques, 3 à 4 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel. 6 pour cent
.. .. A 1......7 à 8
Prêts sur garanties collatérales....4 à 6
Hypothèque A 1......7 à 8

New York—Taux de l'argent, à 2.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 3 0[0; consols, 101 13[16; lingot d'argent, 45¼; U. S. 4's, 128¼.
Paris—Rentes, 82.47½.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 95 à 95½
Le STERLING est stable.
Connaissement de navire A 1 clair......485¼ à 486
Traites de banques......487¼
Soixante jours.
Les FRANCS sont calmes.
Francs de commerce......5 18¾
Traites de banques......nom.
Soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce au pair.
Les banques tirent des chèques à $1.50 de stable par $1,000.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bourse à 11 A. M.

25 actions du Waterworks Co	$ 63½
10 actions du Crescent City RR	$ 61
$10,000 Louisiana 4 s	76½
10,000......do	76¼
30,000......do	76½
10,000......do	76½
20,000......do	76½
15,000......do seller 90	76½

Bourse à 2 P. M.

7 actions du Factors & Traders Ins Co	85
$48,000 Louisiana 4 s	77

Vendu dans la rue

$50,000 Louisiana 4 s	76¾
15,000......do	76½
45,000......do	76¾
25,000......do	76¾
5,000......do	76½
25,000......do	77
5,000......do	77¼
22,000......do	77¼
7,000......do	77½
5,000......do	77½
10,000......do	77½
30,000......do	77½
5,000......do	77
5,000......do	77½
10,000......do	77½
10,000......do	77¼
10,000......do	77½

Dividendes

La Merchants' Insurance Co. a déclaré un dividende trimestriel de 2 0[0

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes au N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Canal & Banking Co	100	131½	....
Citizens	100	47	49½
Germania National	100	140	
Germania Savings	100		
Hibernia National	100	140	
Louisiana National	100		117½
Metro. Loan & Savings	100	118	120
Mutual National	100	117	120
N O National	100	300	305
People's	50	53	55½
State National	100		101
Union National	100	104	105½
Whitney National	100	1..	

Compagnies d'assurance.

Crescent Ins	100	50	52½
Factors and Traders Ins	100	85	87½
Firemen's	50		
Germania Ins Co	100		122
Hibernia Ins	100		104
Home Ins	100	70	75
Hope Ins	100	104	
Lafayette	50	65	
Merchants Mutual	100	58½	60
Mechanics and Traders	100	110½	112½
N Orleans Ins As	30	19¼	
N Orleans Ins Co	20	20½	23½
People's Ins	25		
Sun Mutual Insurance	100	126	
Southern Ins Co	100		
Teutonia	100		

Chemins de fer urbains.

Canal	100		
Crescent City	100	60½	63½
Canal and Claiborne	100		
New Orleans	100		
Orleans	50	39½	45
St Charles Street	50		

Actions diverses.

Bienv. [illegible] Water Co	100	50	
[illegible]	50		
[illegible] Warehouse	100		
Jeffer. City Gas Light Co	100		
Louisiana Ice Mfg Co	50		11½
La State Lottery Co	100		
La Ice Co	100	12	15
Metairie Cemetry Ass	100		
N Orleans Light Co	100	101	105
N O Waterworks Co	100	63¼	63½
Planters Crescent Oil Co	100		
[illegible]	100		
Southern Mfg & Export Co	100		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		

Bons d'Etat.

Louisiana 4 s	77¼	77½
.. Three Baby bonds	53¾	54½

Bons de ville.

Premium	93½	99½
Premium drawn number		
Privilege on Premium		
Consolidated 6 s	108½	110
.. Crossman	107½	
Consolidated Extended	108½	110
.. Crossman	110½	111½
Extended 6 s		
Railroad	106	
Waterworks		
Park		
City 6 0[0 certificates	104½	105½
City 6 0[0 Cts for Consol coup	103¼	106½
City 7 s new	113	115

Bons divers.

Cotton Exchange Stock		
Produce Exchange Stock		
Stock Exchange Stock		
Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange Stock		
U S 4 0[0		
Canal & Claib St RR mort		
New Orleans St Louis & Chicago RR		
Jackson RR 1st mort		
Jackson RR 2d mort coup		
Jackson RR 2d mort debt		
Morgan's L & T 1st gold mort		
N O Pacific RR 1st gold mort	60	
St Charles Hotel Co mort		
Crescent City 1st	108	
N O City RR Co mort	115½	117
St Charles St RR mort 15 y'rs		
N O Waterworks Co mort		114
La Ice Mfg Co mort	100	
Levee S. Cotton Press mort		
La Electric L 1st mort		

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordin. 1884	60	
State Warrants Ordin. 1885	58	
do do do 1886	60	
Police Cts		
School Cts		
City Scrip, old	85½	90
new	63	
Jan. 1n Cts. on State Consols		
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1880		
Unpaid State Coupons No 12 (Jany. 1 1880)	20	
Unpaid State Coupons prior to No 12	40	
Unpaid City Coupons		
Half paid Coupons		
State School Warrants		

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,500 balles, comprenant 2100 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est calme.

Les cotons tachés sont de ⅛ à 3/16 plus bas que les cotons blancs.

Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary.	6¾	6¾	6¾
Ordinary	7¼	7¼	7¼
Good Ordinary.	8	8	8
Low Middling.	8½	8½	8½
Middling.	8⅞	8⅞	8⅞
Good middling.	9⅝	9⅝	9⅝
Middling Fair	10¼	10¼	10¼
Fair	11¼	11¼	11¼

FUTURS.

Fermes.
Mai nominal; juin 8.81 à —, juillet 8.92 à 8.93, août 8.96 à 8.97, septembre 8.75 à 8.76, octobre 8.63 à 8.64; novembre 8.59 à 8.60, décembre 8.62 à 8.63; janvier 8.72 à 8.73, février 8.83 à 8.84; mars 8.94 à 8.96.

Les ventes comprennent 22,000 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui à midi le middling était coté à la Nouvelle-Orléans à 8⅞, à Galveston à 8⅞, à Mobile à 8¾, à Savannah à 8 11/16, à Charleston 9, à Wilmington 8¾, à Norfolk à 8 15/16, à Baltimore à 9 3/16, à New York à 9⅛, à Boston à 9⅛, à Philadelphia à 9⅜, à Memphis à 8⅞, à Augusta à 8¾, à Cincinnati à 9 et à St-Louis à —.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes: Ordinary 6¾, Good Ordinary 8, Strict Good Ordinary 8 7/16, Low Middling 8 13/16, Middling Uplands 9⅛, Middling Orleans 9 7/16, Middling Texas 9 7/16.

FUTURS

Stables.
Mai 9.12 à 9.13, juin 9.12 à 9.13, juillet 9.23 à 9.24, août 9.32 à 9.33, septembre 9.16 à 9.18, octobre 9.04 à 9.05, novembre 9.01 à 9.02, décembre 9.04 à 9.05, janvier 9.11 à 9.12, février 9.20 à 9.22, mars 9.30 à 9.32, avril — à —.

MOUVEMENT DU COTON.

RECU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,688,339 balles, même temps l'année dernière, 1,507,334 balles, à tous les ports des Etats Unis, 5,184,019 balles; même temps l'année dernière 4,687,959 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,428,130 balles, même temps, l'année dernière, 1,279,415 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,906,585 balles, même temps l'année dernière, 3,639,506 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 114,307 balles, même temps l'année dernière, 86,790 balles; dans tous les ports des Etats Unis, 570,735 balles, même temps, l'année dernière, 449,507 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Les affaires sont bonnes.
Cotes — 5 1/16 pour le Middling Uplands, 5 3/16 pour le Middling Orléans.

FUTURS.

4 p. m.—Faciles.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes 60 5/8 f pour le Très Ordinaire (sur place) et 60 5/8 f pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

SUCRE—Open kettle et Centrifugal, inactifs.

Ventes 540 barils et 14 boucauts de sucre et 57 barils de mélasse.

OPEN KETTLE.

Choice	à 5 7/16
Strictly prime	5¼ à 5⅜
Prime	5⅛ à
Fully fair	5 à
Good fair	4⅞ à 4¾
Fair	4⅝ à 4¾
Good common	4¼ à 4½
Common	4 à 4¼
Inferior	3¼ à 3⅞

CENTRIFUGAL.

Plantation granulated	à
Off granulated	à
Choice white	à 6¼
Off white	6 à 6⅛
Gray white	à
Choice yellow clarified	5⅝ à
Prime yellow	5½
Off yellow	à
Seconds	4½ à 5⅜

MELASSE. Open Kettle, stable

Fancy	Nominal
Choice	à
Strict prime	à 32
Good prime	à 32
Prime	30 à 32
Good fair	17 à 18
Fair	15 à 16
Good Common	13 à 14
Common	à

CENTRIFUGAL—Stable.

Choice	Nominal
Strictly prime	à
Good prime	16 à 20
Prime	à
Fair	à
Good fair	11 à 14
Good common	à
Common	9 à 12
Inferior	à

SIROP— à

RIZ DE LA LOUISIANE,

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Très calme

Fancy	nominal
Choice	à
Prime	à
Good	4 à 4¼
Fair	3½ à 3¾
Ordinary	3 à 3¼
Common	2 à 2½
No 2	2 à 2¼

RIZ BRUT—Très calme
$1.50 à 3.25 le baril de 162 livres
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ¼ à ⅜c de plus.)

Au dehors de la Bourse le riz poli est coté à $12 00 pour le poli et $10 00 pour le unpolished et le son $7 50 à 8 50.

FARINES ET GRUS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Plus facile.
Extra fancy à $4.40 à 4.50. Fancy $4.20 à 4.30 le baril, choix $4.00 à 4.12½; family $—.

FARINE DE MAIS—$2.35 à 2.40

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winther wheat nouv patente $5.25 à 5.50 le baril, extra fancy $5.62½ à 4.87½, fancy $4.50, choix $4.25, Minnesota flour, bakers $4.50, patente $5.12½.
FARINE DE MAIS—$2.10 à 2.15.
CREAM MEAL—Choice $2.50
GRU FIN—Choice $2.30 à 2.40.
GRU—Nominal à $2.75 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4.00
OAT MEAL—Coarse $5.50 à 5.75, fine à 25 le baril

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — Le marché est coté à 50 pour le blanc, 46 pour le mêlé et à 48 à 49 pour le jaune.
AVOINE—De l'Ouest 36; Texas —.
SON—65 à 67½c.
FOIN—Prime $15.00 à 16.00; Choice $16.00 à 17.00.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants, mais 2 à 4c de plus par boisseau, avoine 2 à 4c de plus par boisseau, son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2.00 à 3.00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$9.50 à 9.75.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4.30 à 4.35; shortrib sides 5.55, long clear 5.60.
BACON—Epaules à 4¾; short rib sides —à 6.30, long clear sides 6.15 à 6.17½.
GRAISSE—En tierçons, rafined, 5¾.
JAMBON—9½ à 10.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

MISCELLANEES—Jobbing — Prime mess $9.25 à 9.50; family pork, $9.25; extra prime and rump pork, 9.00 à $9.25. Plain or canvassed shoulders 5 à 5¼, selon la qualité. Boston cut shoulders fancy, small, à 7¼. California hams, 6¼ à 6¾; fancy breakfast bacon, 8½ à 9; choice to fancy s. c. c. hams, 9¼ à 10¼c medium to ordinary s. c. plain or canvassed hams, 5 à 7½c; common hams, 3 à 4c. Pig pork $5.25 à 5.50 le demi-baril et $9.50 à 9.75 le baril.

BOEUF — Jobbing — Extra plate beef à $10.00, plate beef $9.50 en baril; extra plate $5.75 en demi-baril; extra mess à $5.00 en demi-baril, extra mess beef à $8.50 le baril. New York Fulton market $7.25 le demi baril.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour les petits lots.

CAFE—Prime 10¼ à 10¾; good 10 à 10¼, fair 9½ à 9¾, ordinary 8 à 8¾; common 7¼ à 7½ la livre.

THE—Extra Formosa, 85c à $1.00 la livre choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35 imperial extra choice 80c à $1.00; fine to choice 30 à 60c, hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1.20.

BEURRE — Western Creamery—Extra 19 à 20, extra firsts 17 à 18, firsts — à 16, seconds — à —; cold storage butter à — à —. Western Dairy—Extra 15 à 16c, extra firsts — à — country packed best — à —, common to fair — à —. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE—New York creams, fancy 12 à 12½, Western Cheddars full cream 10 Western twins full cream fancy 11, Western flats fancy full cream 7½ à — Western flats part skims, choice 3 à 4, Western flats skims 6 à 7.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 70c Gretna Course 60c, City Fine 80c, Gretna Fine 80c, City Crushed 80c, Rock Salt ⅜c la livre, pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weights 11c la livre.

AMIDON—3 à 3¾c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ¼ à ½c de plus par livre.

DU PAYS—Pommes $4.00 à 5.00 le baril; pêches de la Louisiane 4 à 20c rouge du [illegible] du Texas 5 à 12½; pistaches rouges du Tennessee 4 à 5c la livre, de la Virginie 7c, pommes sèches 4½ à 4, sliced 5½ à 6, evaporated 8 à 8½.

ETRANGERS—Oranges impériales $6.00 la boîte, oranges de Palerme $5.00, oranges de Messine $5.00; Citrons de Messine $5.50 à 6.50; Citrons de Palerme $5.50 à 6.50; Raisins layer new $2.90 la boîte, en demi boîte $1.60 en quart de boîte 90c; Londres layer $3.25 en demi-boîte $—; en quart de boîte $1.00 en quart flats $1.25; Bananes $1.00 la régime, Figues bananes $2.00 à 3.00 le régime. Ananas nominal la douzaine. Dates 6c la livre. Dates persanes 8 c la livre en boîte. Fard dates 9c. Currents 6½ à 7c la livre. Figues sèches layers 17c la livre, boîtes ovales 14 à 15c; Figues de Naples $2.50 la boîte; Prunes 7c la livre. Citrons 25c la livre. Amandes Tarragona 18c la livre, Ivica 16c. Noix du Brésil 10c la livre, Filberts 12½c. Noix anglaises 15c. Noix françaises 14c. Marrons italiens 12 à 14c. Noix de coco $35.00 le 1000 3¾c pièce au baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton, $7.00 par ton, oil cake de la campagne à $18.00 per long ton f. o. b. de la ville $19.00 per long ton f. o. b. farine de graine de coton à $19.00 per long ton f. o. b. de la campagne $18.25 huile de coton crue 22½c le gallon ex levee, huile raffinée nominal à 28 à 30

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent ¼ à ½c de plus par baril et ¼ à ½c par livre et plus.)

POMMES DE TERRE — Western $1.00 à 1.50 de la Louisiane $1.50 à 2.00.
PATATES DOUCES—Californie yams $1.75 à 2.25, spanish yams $2.25 à 2.50.
OIGNONS—De la Louisiane $2.00 à 2.50.
AIL—De la Louisiane 40 à 75c le paquet.
CHOUX—Louisiana $2.75 à 3.00 par caisse.
CHOUCROUTE—St Louis $6.50 à 7.00. Chicago $6.50 à 7.00.
HARICOTS—Choice Nort ern 2⅜ à 2¼. Red kidney choice 4. New York red kidneys 3¼ western white choice à 3¼ bons verts nouveaux 25c. Cow peas clays à $1.00 per boshel, high clay mixed $1.55, mixed $1.50, whippoorwill $1.50, red $1.55.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille et 5 à 10c de plus par douzaine d'oeufs—Grosses volailles de l'Ouest $4.00 à 4.25 la douzaine; poulets $2.00 à 2.50 canards $3.00 à 3.50, oies $3.50 à 4.50, dindes $11.00 à $13.00. Les grosses volailles de la Louisiane $3.00 à 3.50 poulets $2.00 à 3.00 canards $2.50 à 3.00 oies $3.50 à 4.00, dindes $9.00 à 12.00.
OEUFS—Ceux de l'Ouest 9 à 10 ½, ceux de la Louisiane 9 à 10.
SUIF—5 ¾c la livre pour celui de la ville et celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 22c la livre.
MIEL—Strained 35 à 45c le gallon.
LAINE—Burry 5 à 12c la livre. Louisiana clear 16 à 18c, clear lake 16 à 20.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 7c, steer et peaux de vache 50 à 70 livres 5c, slips 14 à 40 livres 7c; peaux de veau 75c une.
PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 7, dry flint 12½, dry salted 11, [illegible] damaged green hides 2c, dry damaged dry 1 à 6c.
PELLETERIE—Otter $1.00 à 3.50, castor opened 50c à $1.00, [illegible] à 15c, [illegible] 15c.
PEAUX [illegible] 15c à [illegible] 10 à 50, [illegible]
MOUSSE—Noire 2 à 2½c à livre, grise 1¼ à 1¼, [illegible]
PLUMES—Canards d'oies de première qualité 40 à 50c la livre, commun 10 à 15c.
CORNES—Cornes de boeufs [illegible] à —, de vaches — à —.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Lugs heavy 5 à 6, [illegible] 7 à 11, bright 5 à 18.
TABAC MANUFACTURE—Smoking par [illegible] [illegible] $1.05, fine medium 36 à [illegible] quarters and common 11 à 16 [illegible] Bright navy 30 à 46c, fancy [illegible] à 60c, fine cut chewing 30 à 67 [illegible]
NAVAL STORES—Les prix en gros sont comme suit: [illegible] Goudron $3.25 à —, [illegible] $2.00 à —, [illegible] baril Résine [illegible] [illegible] $2.25, K $2.50, M [illegible] $3.75. Essence de térébenthine 35 à — [illegible] jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots. Bagging, 1½ livre 9 à 9½c la verge; 2 livres, 9½ à 9¾c; 2¼ livres 10½ à 10¾, baling twine — à 15c la livre.
COTTON TIES—$1.15 par le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Détail—Famille 50c le baril, $5.00 le tonneau, Anthracite $9.00 à 9.50 le ton, bateaux 40 c, steamers $4.25 à la ton ne en gros 30 à 32c le baril.
ALABAMA—Pratt steam coal 40c le baril, saint 45c. Helena coal, pour familles, 55c. Montevallo 60c. Pratts coal sur chars, par le L. and N. RR $3.50 la ton. Helena coal $3.75 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL le gallon	2 15 à	2 20
BRANDIES—Du pays, le gal	3 00 à	3 50
Pêche, vieux, le gallon	2 35 à	2 75
Pomme	2 35 à	2 75
COGNAC—Importé—1882, le gallon	4 50 à	
1878	4 80 à	
1875	5 75 à	
1870	6 50 à	
1860	7 50 à	
1865	8 00 à	
1848	12 00 à	
Otard Dupuy & Cos Cognac 1882	5 50 à	
1870	7 00 à	
1854	9 00 à	
1848	10 25 à	
Bisquet Dubouche Aco Cognac 1878	4 50 à	
1870	5 50 à	
1848	9 00 à	
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0[0 de preuve par gallon	1 05 à	1 15
Ouest	1 14 à	1 16
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse, importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Dudy's malt whisky par caisse	9 00	
par gallon	3 00	
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 18
Hollande, par gallon	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 à	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland, par caisse	7 25 à	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	40 à	45
Zienfandel No 1, le gallon	60 à	65
Clarets importés—Ordinaire par baril	57 00 à	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 à	75 00
Clarets fins, le baril	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	6 00 à	....
St-Julien, la caisse	6 50 à	....
Margaux, la caisse	7 00 à	....
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	....
Larose, la caisse	12 00 à	....
Léoville, la caisse	12 00 à	....
Château Lafitte, la caisse	28 00 à	....
Ordinaire, la caisse	3 00 à	5 00
Château Dillon, par cask	125 00 à	
Blanquefor, par cask	105 00 à	
Château Dillon, par caisse	7 50 à	
VINS BLANCS—California, le baril	40 00 à	45 00
Importé, de famille, la bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, la bar	90 00 à	175 00
Graves, la caisse	6 00 à	....
Sauternes, la caisse	6 50 à	....
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	....
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	....
Château Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	8 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	36 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 01
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	35 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	....
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par doux	27 00 à	
Piper Heidsieck qts par doux	24 75 à	....
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	24 75 à	....
Extra Dry	25 50 à	....
Drymonopole Heidsieck & Co par caisse, quarts	36 00 à	....
Pints, par caisse	32 00 à	....
Vv Clicquot—qts par doux	24 50	
pts	26 50	

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	[illegible]	7 50
Double bit	[illegible]	
AXLE GREASE—Frazer's	[illegible]	
BELLOWS—Blacksmith, par 42 pouces	7 50	12 00
BRASS—Sheet par livre	27	
COTTON SCRAPERS	2 75	3 00
CHAINS—Trace	30	75
Ox	5	7
COPPER—Roofing par livre	22	
Brazier's sheets 12 onces et au dessus	24	30
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50	5 50
A. B. No 00 to 5	2 75	6 00
Lyndon's light crown (assorted) to 3	4 00	5 00
ROTARY HOES—Mallon's	[illegible]	
Avery's	[illegible]	
Stubble diggers	[illegible]	
HOLLOW WARE—Skillets		
Ancks	30 00	32 50
IRON—Flat 1½ to 4 inches by ¼ to 1	2	2½
Round 1 to 1½ inches	2	2½
Painted	2¼	2½
Bands—Light 3 to 6x1¼	3 00	3 20
Heavy 3¼ to 6x1¾ inches	2 75	3 00
Hoops—1 to 2 inch	3¼	4½
Sheet—No 10 to 14	3 00	
Galvanized No 26	7 50	
Roofing		
Pig per ton		
LEAD—Pig par livre 5½c		
Sheet par livre	7	
NAILS—10d, [illegible]	2 [illegible]	
Cut spikes	3½	
OAKUM—Navy		
United States Navy		
Best	[illegible]	
PLOWS—Avery's cast No 1 to 1	2 75	5 00
Avery steel	4 50	20 00
Avery double shovel wood en beams set		2 75
Avery double shovel iron beams set	2 75	3 50
Magnolia sweeps all sizes set	2 75	3 00
Double plows Alcomo's No 1 to 2 each	3 00	30 00
PLOW STEEL 3 to 12½c to 2½		
ROPE—Sisal, ¼ & and larger basis		
Manila	13	14½
Cotton 5-16 & ¾	16	17
SPADES—Ames	10 50	12 00
Rowlands	6 00	7 00
SHOVELS—Ames	10 50	12 00
Rowlands	6 50	7 00
SWEAT PADS—7 to 12 [illegible] 5 to 18	5	4
TIN—Roofing 1x20 [illegible]	14 50	
IC do	10 50	
14x20	7 00	
IC [illegible]	7 25	
Block par livre	23	
TURPENTINE—Par gallon		
VISES—Peter Wright's	14 00	
WIRE—Barbed fence (avec attest)	5	
ZINC—Sheet par livre	6½	7

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

[illegible]

Sawn Tim No 1	$14 00	Plank No 1	$14 00
No 2	13 50	No 2	13 00
No 3	12 50	No 3	12 00
Scantling No 1	13 50	Flooring No 1	17 50
No 2	12 00	No 2	17 00
No 3	11 00	No 3	15 00
Casing No 1	15 00	Weatherboard No 1	17 50
No 2	13 00	No 2	16 00
No 3			
Boards No 1	15 00	Boards No 2	11 00
No 3	12 00		9 00

[illegible]

Flooring No 1	20 00	Ceiling No 1	15 00
No 2	18 00	No 2	14 00
No 3	16 00	No 3	13 00
Weatherboards No 1	15 00	Boards No 1	15 00
No 2	14 00	No 2	9 50
Boards No 3		No 4	1 50

[illegible]

No 1	30 00	No 2	2 00
No 4	18 00		

[illegible]

Boards No 1	30 00	Boards No 1	25 00
No 2	25 00	No 2	15 00
No 3	12 00	No 3	10 00
[illegible] No 1	35 00	No 4	7 00
No 2	30 00	No 5	5 00
No 3	25 00	No 6	12 00

[illegible]

No 1	8	No 3	7
No 2			

[illegible]

No 1	7	No 3	1
No 2			

[illegible]

No 1	7	No 3	2½
No 2			

[illegible]

No 1	100 00	No 2	60 00
No 2	90 00		

[illegible]

No 1	50 00	No 3	
No 2	30 00		

[illegible]

No 1	3 75	No 3	
No 2	3 50		

Lath

Per 1,000	1 75
Lime	$1 00 à 1 15
[illegible]	1 75
Cement [illegible]	1 75
Slate	6 00 à 8 50
Roofing [illegible]	1 à 18
[illegible]	3 50
Ordinary	6 00 à 9 00
Sand	25
Shells small	4 00
Shells large	5 00 à 5 50

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—

Choice fat par liv. gross	4 à 4½
fair to common	3 à 3½
MISSISSIPPI, ALABAMA, ET GEORGIE	
CATTLE—1re qualité par tête	$20 00 à 25 00
2me qualité, par tête	12 00 à 18 00
Vaches communes et vieilles	7 00 à 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	9 00 à 10 00
2me qualité, par tête	5 00 à 8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	9 00 à 11 00
2me qualité, par tête	6 00 à 8 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	4 à 4½
Fair Ouachita par liv. gross	— à —
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50 à 3 00
Fair, par tête	1 00 à 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 à 80 00
2me qualité, par tête	20 00 à 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Chevaux communs	$ 80 à 125
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets pour habitations sucrières	180 à 210
Mulets, qualité moyenne	150 à 180
Mulets pour coton	125 à 160
Mulets communs	75 à 125

FEUILLETON.

Commencé le 9 mai. No 17.

CLEOPATRE.

—PAR—

HENRY GRÉVILLE.

(Suite)

Cependant, le général fit mine de s'endormir et sa femme dut se retirer.

La solitude lui faisait horreur. Elle songea à demander son coupé pour aller faire une tournée de visites; une certaine compassion pour ses domestiques autant que pour ses chevaux lui interdit de les exposer à ce temps affreux.

Au moment où elle prenait un livre, sûre de n'y rien comprendre, elle entendit les roues d'un équipage grincer sur le sable mouillé. Qui pouvait affronter ce déluge, sinon Ulric?

Elle resta debout, frémissante. Ce fut le général Trédine qui entra, pompeux et composé en apparence; au fond, la plus mauvaise langue de la cour, depuis que Koumoutzine était au pays des âmes.

—Vous ne m'attendiez pas, hé? fit-il en entrant. Je suis venu tailler une bonne bavette avec vous. On n'a plus à qui parler, ma parole d'honneur! Ne voilà-t-il pas que les jolies femmes de la ville se sont mis en tête d'être amoureuses! Vara Lapkine de son cousin, Sophie Lavrof du lieutenant Somof, et Natalie de son mari! Oui, de son mari! On ne peut plus causer avec elles; ou bien elles ne vous écoutent pas, ou bien elles vous parlent de l'objet aimé! Il n'y a que vous, comtesse, vous seule au monde, qui soyez au-dessus des faiblesses de la chair, comme de celles de l'esprit!

Cléopâtre esquissa un sourire. Souvent, ce bavard l'avait amusée, autrefois; maintenant, il lui paraissait fastidieux, et même grossier, sous son enveloppe d'homme bien élevé. Mais cet ennuyeux compagnon valait mieux encore que la solitude, et elle se fit un devoir de l'encourager par quelques paroles. Pourvu seulement qu'Ulric n'eût pas l'idée de venir, la croyant seule!

Trédine continua ses petits cancans; c'était un recueil d'anecdotes au grand complet; il savait tout ce qui concernait son état de courtisan, même l'art de plaire aux plus désœuvrés. Il était capable de parler pendant plusieurs heures sans répéter les mêmes propos, ce qui n'est pas un mince avantage, et qui, de plus, prouve une excellente mémoire.

Une heure et demie s'était écoulée ainsi; Cléopâtre, d'abord distraite, avait fini par s'intéresser à ce que lui disait son hôte, tant il y mettait de conviction; elle s'engourdissait dans une espèce de malaise, de même que les blessés, sur leur lit de douleur, finissent par trouver une sorte d'apaisement, qui n'en est pas moins une souffrance.

Trédine se leva pour prendre congé, et, selon sa déplorable habitude—le seul manque de convenance qu'on pût lui reprocher—il resta debout, cherchant dans sa mémoire l'historiette qu'il pouvait avoir oubliée.

—Ah! fit-il, avec le geste d'un homme qui se souvient, encore une nouvelle!

—Toujours! dit la comtesse avec complaisance.

—Le jeune d'Alsen, vous savez bien, ce Suédois qui ne dit jamais rien..., vous l'aviez depuis peu apprivoisé, je pense?

—Je sais, je sais.... Eh bien? fit Cléopâtre, qui se sentait défaillir d'impatience.

—Eh bien, il s'en va.

—Il s'en va? répéta la malheureuse femme en se retenant au dossier d'un fauteuil.

—Oui; le climat ne lui convient pas, à ce qu'on dit. Il a demandé son rappel. A présent c'est tout. Je ne sais plus rien. Au revoir, comtesse!

Il s'en allait, balançant sa pesante personne d'un air conquérant. Cléopâtre le rappela.

—Ce monsieur d'Alsen.....est-ce qu'il est malade?.... Vous dites que le climat ne lui convient pas?

—Ma foi! je n'en sais rien. Je l'ai rencontré ce matin, il a une mine de déterré; il venait de Pétersbourg, il avait été à sa légation pour les formalités.. Cela vous intéresse donc, comtesse?

—Mais....oui! Son oncle me l'avait recommandé....

—Ah! c'est vrai! J'avais oublié. Ces Suédois, voyez-vous, ma chère comtesse, cela a toujours un peu de fantasmagorie dans la tête. Au revoir!

Il partit, laissant Cléopâtre frappée au cœur.

C'était donc vrai! il voulait s'en aller. Avec lui fuyait la vie. Elle était sûre de mourir dès qu'il serait parti; elle mourrait tout simplement parce qu'il était le soleil de son existence et qu'elle ne pouvait vivre loin de sa lumière....

Elle se redressa soudain, fit un grand effort, et se dirigea vers son petit bureau.

Elle choisit une feuille de papier chiffré, et, de sa belle grande écriture de patricienne, elle écrivit:

"Ne partez pas, je ferai ce que vous m'avez demandé."

Le billet cacheté fut remis à un courrier pour être porté sur-le-champ chez M. d'Alsen, en demandant une réponse, et Cléopâtre regarda au fond d'elle-même.

Elle était vaincue pour tout de bon, cette fois, et ne cherchait plus à se révolter.

Elle aurait pu vivre en luttant avec lui; des brouilles cruelles l'auraient moins épuisée, à condition d'être suivies de raccommodements. Mais l'absence, l'exil, car il l'exilait de sa vie, c'était plus qu'elle ne pouvait en supporter.

Elle s'était dit jadis qu'elle aimerait mieux mourir que d'affliger Néoutof; elle pensait maintenant qu'elle aimait mieux tuer Néoutof et mourir que d'affliger Ulric.

Elle restait immobile, plongée dans l'horreur d'elle-même et de tout ce qui n'était pas celui qu'elle aimait.

La pluie tombait toujours.

Un nouveau bruit de roues résonna au dehors; elle n'y prit point garde, mais un pas bien connu lui fit lever la tête. Devant elle, sur le seuil du salon, se tenait Ulric, méconnaissable, ravagé par trois jours de douleur comme par un mois de maladie.

Elle poussa un faible cri, arraché du fond de sa poitrine, et tomba dans les bras qu'il lui ouvrit. Il la retint, et lentement, sans qu'elle se défendît, il baisa les yeux fermés, les joues pâles, puis les lèvres entr'ouvertes.

Elle ne résistait pas. Un frisson la secouait de temps en temps, mais elle restait abattue sur son épaule, défaillante, presque évanouie....Il la crut mourante.

—Chère, chère, réveille-toi, dit-il en lui serrant le bras avec force.

Elle ouvrit les yeux et, il la déposa sur un fauteuil.

—Tu vivras, dis? murmura-t-elle en s'attachant à lui.

—Puisque tu le veux! Mais toi!

—Moi, je ferai ce que tu voudras. J'irai lui parler tout à l'heure.

Elle fit un mouvement pour se lever, mais elle était trop faible.

—Attends, dit-il, parle-moi, regarde-moi! Ah! si tu savais comme j'ai été malheureux! On t'a donc dit que je voulais partir?

—Oui, tout à l'heure. Ne t'en va pas.... Je ne puis supporter cette idée.

—Nous partirons ensemble! murmura-t-il très bas.

—Oh! oui!

Elle resta immobile, le regardant comme en extase.

—A présent, fit-elle doucement, il faut bien que je parle.... Je m'étais juré d'être une femme honnête et fidèle pour mon mari. Depuis que tu m'as embrassée, tout à l'heure, je ne suis plus honnête ni fidèle.... Il faut agir, malgré tout.

D'Alsen se penchait pour baiser son beau visage, illuminé d'une joie ardente et douloureuse; elle fit un geste lent pour le repousser:

—Non, non.... pas ici, pas aujourd'hui; attends que j'aie parlé.... Je ne te comprenais pas quand tu disais qu'en souhaitant l'adultère, on l'avait consommé dans son cœur; mais je te comprends maintenant.... N'augmente pas le poids de mon péché. Je parlerai tout à l'heure, quand tu seras parti....

Elle le regardait avec une singulière insistance, comme si elle lui posait une question muette; soudain:

—Va-t'en, lui dit elle; je suis forte, j'ai du courage, j'y vais. ....

Elle s'était levée et continuait de le regarder.

—Si tu savais, continua-t-elle tout bas, quel ardent désir j'ai de baiser ton visage et de boire ta vie dans tes yeux... Mais non... pas ici... Ici, c'est horrible, c'est lâche, c'est honteux! Va, je t'écrirai!

—Quand te verrai-je?

—Quand je serai libre. Va, mon amour, ma joie...

Elle recula lentement vers la porte de sa chambre, car il restait immobile, et s'arrêta sur le seuil, dans les rideaux.

—Au revoir! dit-elle d'une voix qu'il entendit à peine.

Et elle disparut comme une ombre.

Seule, dans sa chambre, Cléopâtre se laissa glisser à genoux devant les saintes images. Elle voulait prier et ne savait que demander; tout vœu formulé par elle n'était-il pas coupable en ce moment?

—Donnez-moi la force, Seigneur, dit-elle enfin, la force et le courage. J'ai cru en avoir tout à l'heure, je vois bien que je n'en ai point.... Je vais frapper d'une main sûre.... O Dieu, aidez-moi!....

Mais elle ne sentit point la douce chaleur qui accompagne la prière au cœur des fidèles.

—Toute seule, alors! se dit-elle; seule, sans appui, sans ami, sans Dieu! Eh bien, oui! seule contre le reste du monde.... pour l'amour de lui!

XXI

Cléopâtre entra chez son mari, avec une impression semblable à celle des chrétiens qui entraient jadis dans l'arène; seulement elle avait moins peur pour elle que pour celui qu'elle venait attaquer.

Néoutof, à demi couché dans son fauteuil, regardait au plafond. Il voyait peut-être passer entre ce fond gris et lui les belles années de sa jeunesse, celles où il avait été aimé des femmes, adoré de ses soldats; boudoirs ou champs de bataille avaient pour lui des souvenirs pleins de charmes, car sa vie avait été belle et bien remplie. Et n'était-ce pas une chance particulière qu'au moment où les années commençaient à lui sembler pesantes, il se fût avisé de venir à Pétersbourg, où il avait rencontré cette délicieuse créature qui portait son nom.

C'était mieux qu'une fille, car elle avait, en plus du dévouement, le charme de la femme, belle et coquette, qui se préoccupe de plaire, même au vieillard cloué sur son lit de souffrance....

A ce concert de petites flûtes et de hautbois, qui chantaient la gloire de Cléopâtre dans l'âme du général, se mêlait sourdement une note funèbre, bientôt étouffée par les chansons joyeuses des autres. Certainement, Cléopâtre était changée depuis quelque temps.... depuis trois ou quatre mois.... Elle n'avait plus toute cette présence d'esprit merveilleuse, cet à propos délicat, qui faisaient d'elle une si charmante causeuse.... Mais le plus beau ciel n'a-t-il pas de ces nuages qui obscurcissent passagèrement l'éclat du jour?

Néoutof en était là de ses méditations, lorsque Cléopâtre se présenta devant lui. Bien qu'à voir le visage décomposé, les yeux tragiques, il sentit que c'était la note funèbre qui était la vraie. Il se dressa sur son séant, et les deux mains appuyées sur les bras de son fauteuil, il se pencha en avant pour mieux voir les traits de sa femme, mais il ne lui fit pas de question. C'était à elle de parler.

—Mon ami, dit Cléopâtre d'une voix éteinte, j'ai quelque chose de pénible à vous dire....

—Je le vois bien! grommela le général sans cesser de la regarder.

—Jusqu'ici, j'ai fait de mon mieux pour vous rendre heureux.... Ai-je réussi?

—Vous n'y avez, parbleu! que trop bien réussi! fit-il entre ses dents.

—C'est ce souvenir de l'agrément que j'ai pu apporter dans votre vie que j'invoque aujourd'hui, afin qu'il me gagne votre indulgence....

—Vous ne voulez pas...: Vous ne voulez pas....

Il ne pouvait arriver à exprimer sa pensée, tant elle lui paraissait énorme.

Cléopâtre, toujours debout, comme devant un juge, s'appuya d'une main sur la table pour se soutenir....

—Asseyez-vous, madame, asseyez-vous, fit Néoutof en se levant pour lui approcher un siège. Je vous demande mille pardons de ne pas y avoir pensé plus tôt....

Elle s'était assise, accablée. Tout à coup, elle reprit courage et parla plus nettement.

—Lorsque je vous ai épousé, monsieur, dit-elle, je ne me croyais pas faite pour autre chose que pour être la compagne dévouée de votre vieillesse. Mon cœur ne s'occupait point de ce qui d'ordinaire préoccupe les femmes.... En un mot, j'entrai dans votre maison comme dans un cloître, sauf que vous me donniez toutes les jouissances de la fortune et d'un grand nom. Je vous le jure, monsieur, je voulais n'être jamais que votre amie, et j'en fis le serment sur les Evangiles.

Un sanglot était monté à sa gorge au souvenir de ce temps heureux; elle l'étouffa et reprit avec fermeté:

—Depuis, récemment, un changement s'est fait en moi. Je m'étais trompée en me croyant différente des autres. J'ai fait une rencontre qui a décidé de ma vie.... et mon cœur a parlé.

—Une ancienne flamme! fit Néoutof en fixant sur elle ses yeux redoutables.

L'ombre de Boris venait de passer encore une fois entre son repos et lui.

—Non.... Vous ne le connaissez pas, se hâta d'ajouter Cléopâtre.

—Et vous l'aimez?

—Je l'aime.

Un silence suivit. Néoutof respirait difficilement; la comtesse avait peur qu'il ne perdît connaissance; mais son vieux corps était rude à la souffrance de l'âme aussi bien qu'aux tortures de la goutte.

—Pourquoi me le dites-vous? reprit le général au bout d'un moment. Ne pouviez-vous me le laisser ignorer? C'eût été au moins charitable!

Elle secoua la tête avec tout son ancien orgueil:

—Non! c'eût été coupable. Je me présente devant vous parce que je suis innocente et que je ne veux pas déshonorer vos cheveux blancs.

Il l'attira si violemment à lui qu'elle tomba presque à ses genoux; il la baisa au front avec emportement, et lui tendant la main pour la relever:

—Pardonnez-moi, comtesse, un mouvement dont je n'ai pas été le maître. Vous m'avez touché.... Oui.... mon vieux cœur.

Et il éclata en sanglots.

—Mon ami, mon bienfaiteur! dit-elle en pleurant amèrement.

Il s'essuya rapidement les yeux.

—Pas d'attendrissements inutiles, dit-il d'une voix forte. Evidemment, vous voulez que la situation soit nette entre nous; c'est cruel pour moi, mais honorable pour tous deux; vous avez bien fait.

Cléopâtre reprit sa place; une attente presque joyeuse lui faisait battre le cœur; il lui semblait que cela n'était pas si difficile! Elle aurait cru avoir plus de peine à obtenir sa liberté!

Ils restèrent silencieux pendant quelques instants, l'âme si pleine de pensées qu'ils ne pouvaient parler. Enfin, Néoutof reprit:

—Quelles sont vos intentions, maintenant? Votre vie est changée..... Que voulez-vous faire?

Non! ce n'était pas aussi aisé qu'elle le croyait tout à l'heure de prononcer le mot divorce! Si l'idée en était venu au général, n'eût été autre chose......

En la voyant hésiter, il ajouta avec un peu d'amertume:

—Je ne suis pas un obstacle bien sérieux; mes jours sont comptés; ma mort vous rendra bientôt la liberté.... Cela vous suffit-il?

Elle se taisait.

—Que voulez-vous donc? Parlez, madame; en vérité, vous me faites peur avec votre silence! dit-il en frappant sur la table un coup de sa main jadis puissante, à présent faible et désarmée.

—Je suis venue pour vous demander de m'autoriser à demander le divorce, dit Cléopâtre, aussi pâle que les perles de son collier.

—Le divorce!

Néoutof s'était levé, frémissant:

—Le divorce! s'écria-t-il d'une voix tonnante. Le divorce contre moi! Le scandale public, la honte solennelle! Madame, vous avez perdu l'esprit!

Cléopâtre s'était levée, et ils se regardaient face à face.

—Le divorce! Hé! qui vous prie de me faire des confidences! N'étiez-vous pas libre d'agir à votre guise? Suis-je un mari gênant? Pour me rendre ridicule, vous avez besoin de mon autorisation, paraît-il? Que ne faisiez-vous comme les autres! Au moins, rentrant mal à propos, j'aurais eu le droit de vous tuer avec votre amant, et personne ne m'aurait trouvé ridicule!

Ses cheveux blancs hérissés sur son front lui faisaient une auréole terrible; il n'avait jamais été plus effrayant à la tête de ses escadrons.

—Ma conscience! dit Cléopâtre faiblement, mon honneur.... le vôtre....

Elle le regardait, non pour le supplier, mais pour lui reprocher de la comparer aux autres, lorsqu'un malaise étrange s'empara d'elle; un bruit d'eau montante emplit ses oreilles, son cœur lui fit mal, soudainement oppressé par une angoisse très douce et mortelle; elle fit un geste de la main, pour chasser la souffrance, et glissa insensiblement sur le parquet.

Le général sonna furieusement la cloche d'argent qui lui servait de sonnette. Son valet de chambre accourut.

—Appelez quelqu'un, dit Néoutof; qu'on porte la comtesse sur son lit, qu'on la déshabille et qu'on aille chercher un médecin. On me préviendra lorsqu'elle sera au lit.

Ses ordres furent exécutés; moins d'un quart d'heure après, il entra pour la première fois, timide autant qu'un adolescent, dans la chambre de sa femme.

Elle venait de reprendre ses sens. Blanche comme son oreiller, sur lequel ses magnifiques cheveux épars lui formaient un nimbe, elle n'avait de sombre dans le visage que ses yeux couleur de saphir foncé, qui interrogeaient anxieusement la porte.

Le général s'approcha, appuyé sur son bâton. Lui aussi était bien pâle, et ses lèvres tremblaient, pendant qu'il s'essayait à rendre ferme sa voix cassée.

(A suivre.)